

PAR COURRIEL

Québec, le 29 février 2016

Objet : Demande d'accès à l'information
N/Réf. 0101-257

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 12 février 2016 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) :

- « La base de données qui contient les informations sur les divers indicateurs échantillonnés dans chacun des parcs au Québec (eg. degré d'acidité des pluies, liste des espèces invasives, indice de la qualité de pêche, etc.);
- L'information sur la fréquentation annuelle de tous les parcs. »

En ce qui concerne les données, comme vous l'a mentionné M^e Marika Bussière lors de votre conversation téléphonique du 25 février dernier, la Sépaq ne possède pas une base de données contenant toutes les informations.

En ce qui concerne la fréquentation annuelle de tous les parcs, vous trouverez ci-joint un tableau contenant les fréquentations 2013-2014 et 2014-2015.

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la Loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives
et secrétaire générale

« original signé »

Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. Avis de recours
Fréquentation annuelle des parcs 2013-2014 et 2014-2015